

# Sur le devant de la Seine

N° 16

Le mot du Président

## Travaux

Restauration et préservation de la zone humide de Chamesson

## Dossier

Les zones humides

## Actualité

Bilan à mi-parcours du CTEC Sequana

## Faune

La Cigogne noire

Le bulletin d'information des vallées de la Seine, de l'Ource, de la Laignes et de l'Aube

[www.contrat-sequana.fr](http://www.contrat-sequana.fr)

 EPAGE Sequana





## Le mot du Président

### « La participation de tous les citoyens et des acteurs locaux et nationaux pour des enjeux prioritaires ».

Nous venons d'entrer dans une nouvelle année et j'éprouve une satisfaction à pouvoir dire que nous sommes dans une année charnière du Contrat de Territoire Eau et Climat avec les grands chantiers de ces deux prochaines années. Le bilan à mi-parcours fait ressortir que nous sommes dans une courbe favorable sur les nombreuses actions menées et celles qui nous restent à initier. Ce travail fort intéressant est la réussite de toute une équipe motivée et ambitieuse : chargés de missions, responsable administratif, techniciens, délégués et élus. Et je souhaite ici une nouvelle fois tous vous remercier. Nous sommes tous à votre écoute et nous répondons au maximum aux sollicitations et aux attentes qui sont les vôtres dans l'intérêt général pour notre magnifique territoire.

Il faut être particulièrement vigilant sur le trésor que nous défendons, je ne le répéterai jamais assez, "l'eau c'est la vie". Nous avons subi encore cette année 2022 une importante sécheresse et il faut s'attendre à ce que 2023 soit un copier/coller. Vigilance, mais également esprit d'ouverture pour préserver au maximum nos ressources, et faire aboutir les actions que nous portons. L'exercice n'est pas toujours facile et il nous faut impérativement trouver un équilibre entre les besoins et les obligations institutionnelles.

Cette année verra aboutir de nombreuses études avec des résultats et conclusions qui nous seront utiles pour l'avenir ; érosion/ruissellement, zones d'expansion des crues..., et verra la mise en route de l'association du projet EADC avec la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or et de nombreux autres partenaires. Nous débiterons les grands chantiers de Cosne et du moulin Lemoine de Châtillon-sur-Seine qui seront certainement les plus importants et les plus attendus du contrat 2020/2024. Mais nous serons également sur tous les dossiers de petite continuité, d'aménagement de site, des zones humides et bien sûr des captages pour la protection de l'eau que vous souhaitez recevoir avec la meilleure qualité à votre robinet. Nous serons aidés dans ces démarches par les services de l'État, avec l'appui de nos financeurs.

Nous chercherons une nouvelle fois cette année à renforcer notre équipe par la venue de nouveau(x) chargé(s) de mission, voire également d'un(e) directeur(rice), notre territoire étant pourtant si beau et agréable à vivre !

Il me reste, parce que nous sommes encore dans cette période de vœux, à vous souhaiter une belle et agréable année 2023, avec une priorité pour votre santé, celle de nos belles rivières et de notre territoire.

Bien amicalement,

Philippe Vincent  
Président de l'EPAGE Séquana  
Maire de Vanvey

À la demande de la commune de Chamesson (propriétaire du site) et après de nombreux échanges entre celle-ci, l'agriculteur exploitant et l'EPAGE Sequana, une notice de gestion a été rédigée pour définir les actions à mettre en place pour assurer l'entretien, la restauration, le suivi et la valorisation de la zone humide de Chamesson.



Située le long du ruisseau de Sainte Anne, au milieu de grandes surfaces céréalières et d'une superficie d'environ 1,83 hectares, cette dernière a donc bénéficié en fin d'année 2022 de **travaux de restauration et de préservation**. Ces derniers ont consisté en :

- L'arrachage mécanique des saules de la parcelle jusqu'à ce que la zone soit réouverte à 80 %.
- La mise en place d'une clôture permanente autour de la zone de sources pour préserver cet habitat naturel du piétinement par les bovins (140 ml).
- L'entretien de la végétation en bordure de cours d'eau pour permettre l'installation de la clôture.
- La mise en place d'une clôture le long du ruisseau de Sainte Anne dans le but de préserver les berges du cours d'eau de la fréquentation des bovins qui tendent

à abîmer celles-ci (105 ml).

- La création d'une descente aménagée qui permet l'abreuvement du bétail en évitant la dégradation des berges du cours d'eau en les canalisant à un secteur spécifiquement prévu.



### Le point financier

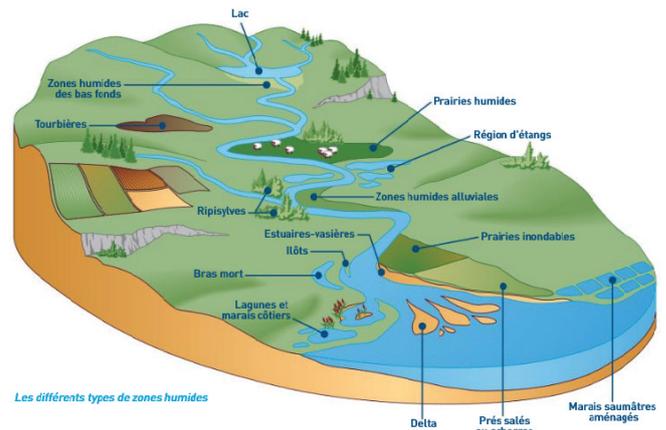
- **Coût total du projet : 7 410 € TTC**
- **Projet subventionné à 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie**



### Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Les zones humides sont définies par la loi sur l'eau de 1992 comme des « terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles\* pendant au moins une partie de l'année ».

\*On entend par espèces hygrophiles les plantes qui ont développé des adaptations leur permettant de s'installer, se développer et se reproduire dans les sols inondés ou saturés en eau de manière permanente ou périodique.



Les différents types de zones humides

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie

### Milieux humides, milieux utiles !

- **Des éponges naturelles** : les zones humides interviennent dans la **régulation du cycle de l'eau**. Leur comportement peut être assimilé à celui d'une éponge. Elles se gorgent d'eau en période pluvieuse (ce qui limite l'ampleur de la crue), pour la restituer ensuite progressivement (ce qui limite l'assèchement et soutient les cours d'eau en période d'étiage).



Marais tufeux de Saint-Germain-le-Rocheux

- **Des filtres naturels** : les zones humides agissent comme des filtres naturels, véritables reins des bassins versants. **L'eau sortant d'un milieu humide est de meilleure qualité que celle qui y entre**. Les milieux humides reçoivent des matières minérales et/ou

organiques très diverses qui s'y accumulent. Végétaux, animaux et micro-organismes interviennent ensuite dans le stockage et le recyclage de certains éléments.

- **Un frein à l'érosion** : en traversant une zone humide, en période de crue, le courant rencontre des obstacles (la végétation) qui ralentissent l'écoulement des eaux et réduisent ainsi le pouvoir érosif des cours d'eau.
- **Des réservoirs de biodiversité** : les zones humides abritent 35% des espèces rares et en danger. En France, **50% des oiseaux et 30% des espèces végétales remarquables et menacées dépendent des zones humides**. Ces milieux sont indispensables à la reproduction des amphibiens. Ils sont peuplés d'un grand nombre d'insectes (libellules et demoiselles, coléoptères, papillons, etc.), de mollusques (escargots d'eau douce, moules, patelles, etc.), de crustacés (crevettes, crabes, écrevisses, etc.) et de végétaux hygrophiles (saules, roseau, bruyère, aulne, menthe aquatique, jonc etc.)



Sonneur à ventre jaune

## Des milieux menacés...



En France, au cours du vingtième siècle, les milieux humides ont perdu deux tiers de leur superficie, **soit 2,5 millions d'hectares disparus**. Parmi les causes principales, on peut citer :

- L'urbanisation et l'aménagement du territoire,
- L'intensification des pratiques agricoles,
- Le drainage,
- La pollution,
- La diminution de l'élevage,
- Le remblaiement.



Prairie humide à Oigny

La préservation et la gestion durable des milieux humides sont essentielles et sont désormais reconnues comme étant **d'intérêt général** (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

## Quelques gestes simples pour les préserver

**Que vous soyez agriculteur ou forestier, il existe des moyens techniques qui vous permettent de réduire vos impacts sur ces milieux naturels remarquables.**

La prise en compte de ces zones humides passe aussi par la préservation de la qualité de l'eau. En forêts, lors de vos exploitations, si vous avez à franchir un vallon humide, des kits de franchissement des cours d'eau peuvent être utilisés.

En prairies, en bordure de mares ou cours d'eau, il est possible d'aménager des points d'abreuvement pour le bétail qui limitent ainsi le piétinement des berges sur un secteur restreint.

Vous souhaitez intervenir sur ces différentes zones humides ; n'oubliez pas de vous conformer à la loi sur l'eau et n'hésitez surtout pas à demander conseil à des professionnels.

**Que vous soyez jardinier amateur ou dans une collectivité, il existe des alternatives à l'utilisation des herbicides et pesticides dans vos jardins.**

Pour les plus courageux, n'oublions pas l'arrachage manuel qui a fait ses preuves à maintes reprises.

Pour les adeptes du recyclage, utilisez l'eau de cuisson de vos légumes, pâtes, riz pour ébouillanter les mauvaises herbes. Le mieux est de « traiter » le plus tôt possible à la sortie de l'hiver sur les jeunes pousses.

Pour les adeptes du feu, on pourra évoquer le désherbage thermique à ne pas confondre cependant avec l'écobuage\*.

*\*Ecobuage : défrichage de la végétation par brulis et fertilisation du sol avec les cendres en vue d'une mise en culture. Cette pratique n'est pas autorisée en Côte d'Or.*

**A la maison, sur votre lieu de travail, quelques bons réflexes simples peuvent être adoptés.**

Pensez aux produits biodégradables pour le ménage et la lessive.

Les espèces animales et végétales achetées en animalerie sont bien mieux chez vous que dans la nature. Merci de ne pas introduire ces espèces dans les milieux naturels, elles risqueraient de perturber leur fonctionnement.

L'eau est un bien précieux, économisez-la !



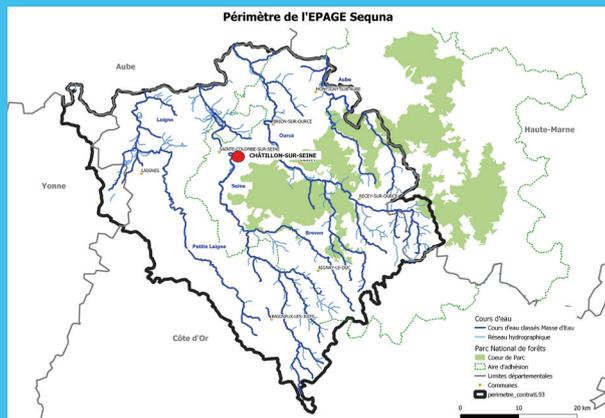


### Le périmètre géographique du CTEC Sequana

Il est compris dans le bassin hydrographique Seine-Normandie, et s'étend des sources de la Seine jusqu'à la limite départementale de la Côte d'Or et de l'Aube.

D'une superficie totale de 2114 km<sup>2</sup>, il s'étend au sein de deux régions, Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est, et sur trois départements limitrophes ; 93 % de la surface est située dans le département de la Côte d'Or, 4 % dans le département de l'Yonne et 3 % dans le département de la Haute-Marne.

Il comprend 137 communes (123 en Côte d'Or, 7 dans l'Yonne et 7 en Haute-Marne).



### Le CTEC Sequana, c'est quoi ?

Le 11ème programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, « eau et climat » vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle de ce programme se décline notamment par la mise en œuvre de **contrats de territoire** eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeu « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Le CTEC Sequana a été signé le 17 décembre 2019 pour une durée de 5 ans. Il est animé par l'EPAGE Sequana et comporte

#### 102 actions réparties sur 7 enjeux :

- Enjeu 1 : continuité écologique
- Enjeu 2 : petite continuité
- Enjeu 3 : restauration morphologique
- Enjeu 4 : protection de la biodiversité des zones humides
- Enjeu 5 : préservation de la ressource en eau potable
- Enjeu 6 : diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Enjeu 7 : limitation et prévention du risque inondation

Le montant prévisionnel global de ce programme d'actions est de **5 148 867 € HT**.



Signature du CTEC le 17 décembre 2019

## Bilan 2020-2022

D'un point de vue technique, 71 % des actions inscrites au CTEC Sequana sont initiées, engagées ou terminées, le bilan est donc plutôt positif !

Au niveau financier, là encore les résultats sont bons avec 48 % des montants engagés.

## Bilan par enjeu

**Enjeu 1** : 63 % des actions sont engagées, et plusieurs travaux sont terminés, tel que l'aménagement du plan d'eau de Rochefort-sur-Brevon et l'effacement de l'ouvrage Maître à Chatillon-sur-Seine.



*Plan d'eau du village de Rochefort-sur-Brevon*

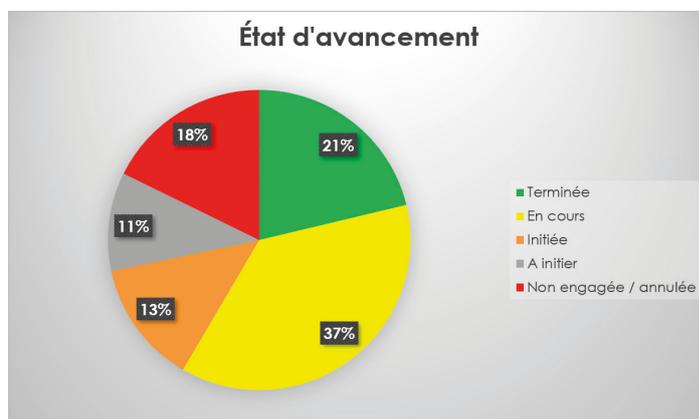
**Enjeu 2** : 13 actions de rétablissement de la petite continuité sont déjà terminées, sur les 23 inscrites dans cet enjeu.

**Enjeu 3** : 61 % des actions sont engagées ou terminées, ce qui a déjà permis la restauration de 400 ml de cours d'eau



*Banquettes végétalisées à Laignes*

**Enjeu 4** : sur les 14 actions inscrites dans cet enjeu, 11 sont engagées et 2 études sont terminées (l'inventaire et hiérarchisation des sites naturels et remarquables



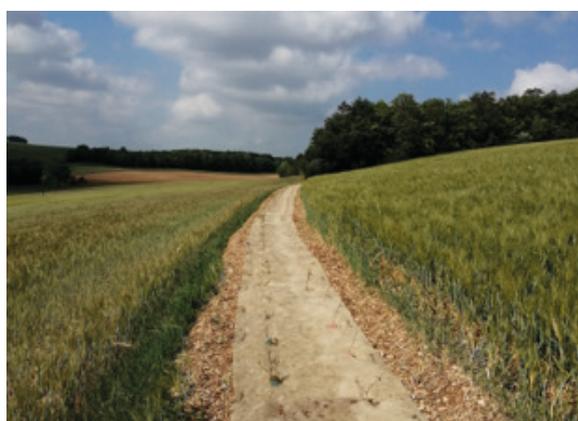
du périmètre Icaunais, ainsi que le plan de gestion de la cascade tufeuse de Saint-Marc-sur-Seine).



*Cascade tufeuse de Saint-Marc-sur-Seine*

**Enjeu 5** : 19 études sur les 22 inscrites sont engagées ou terminées. On peut noter que cet enjeu est le seul pour lequel aucune action n'a été annulée.

**Enjeu 6** : 68 % des actions sont engagées ou terminées, représentant déjà 967 ml de cours d'eau mis en défens et 7 141 ml de haies plantés.



*Plantation d'une haie*

**Enjeu 7** : sur les 4 actions de ce volet, 3 sont en cours et une est annulée, soit un taux d'engagement de 83 %.

## La Cigogne noire

(*Ciconia nigra*)



La cigogne noire est légèrement plus petite que la cigogne blanche, mesurant 95 à 100 cm pour une envergure de 145 à 155 cm. Elle pèse près de 3 kilogrammes

Son plumage est presque totalement noir, avec des reflets verts et violet, seules les plumes de son ventre sont blanches. Les plumes de la poitrine sont longues et hirsutes, formant une collerette qui est parfois utilisée lors de la parade nuptiale. Ses pattes sont longues et de couleur rouge. Sa tête se termine par un long bec rouge vif. Son regard est souligné par une zone de peau nue rouge autour de l'œil. Le mâle est légèrement plus grand que la femelle.



Elle se nourrit principalement de grenouilles et d'insectes, mais aussi de poissons, crabes, de petits reptiles, oiseaux et mammifères.



Les cigognes migrent à partir du milieu du mois d'août jusqu'à la fin du mois de septembre, puis reviennent au milieu du mois de mars. Suivant leurs trajectoires, les cigognes noires migrent vers la Tunisie, au Nigeria ou au Mali.

### MENTIONS LÉGALES :

URL : [www.contrat-sequana.fr](http://www.contrat-sequana.fr)

Organisme : EPAGE Sequana

Adresse : 21 boulevard Gustave Morizot – 21400 CHATILLON-SUR-SEINE Tél. 03.80.81.56.25

Email : [contact@syndicatsequana.fr](mailto:contact@syndicatsequana.fr)

Responsable de publication : Philippe VINCENT. Responsable éditorial : Lauriane PITOIZET.

Crédits photos : EPAGE Sequana/Jan NIJENDIJK/Joerg MAGER/Luc HOOGENSTEIN.

Date de parution : Janvier 2023.